

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du Jeudi 16 mai 2024

Direction Administration Générale – Elections – Services à la Population
N°03.04.2024.34

**Objet : Remise de prix, cadeaux et gratifications dans le cadre de manifestations municipales -
Approbation**

Date de la convocation : 06 mai 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 25

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERHOU, Rachid ARBI, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Infali DABO, Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Madame Mélanie DELACOUR a donné pouvoir à Monsieur Rachid ARBI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTS :

Monsieur DEM Ibrahim.

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Hawa HAMIDOU

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales dans sa partie réglementaire.
- La délibération du Conseil Municipal n° 07.04.2017.50 du 22 juin 2017 relative aux cadeaux et gratifications dans le cadre de manifestations municipales.
- L'avis du Comité Social Territorial du 20 mars 2024 relatif aux cadeaux offerts à l'occasion des vœux au personnel communal.
- L'avis du bureau municipal du 16 avril 2024.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Remise de prix, cadeaux et gratifications dans le cadre de manifestations municipales - Approbation

Date de transmission de l'acte : 17/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/05/2024

Numéro de l'acte : 03-04-2024-34 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240516-03-04-2024-34-DE

Date de décision : 16/05/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

CONSIDERANT :

- La nécessité de mettre à jour la précédente délibération afin d'adapter les cadeaux et gratifications en raison de l'évolution des manifestations.

Dans le respect des dispositions du Décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement dans son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques (rubrique 63 - Remise de prix, prestations diverses, gratifications, pécules), Monsieur le Maire propose de fixer les modalités d'attribution des prix, prestations diverses et gratifications offerts par la collectivité.

Il en est ainsi pour :

- **Remise de livres aux écoles lors de leurs participations aux commémorations**
Achats de livres pour mise à disposition de la bibliothèque de l'établissement scolaire pour un montant maximal fixé par le budget alloué annuellement à cette action par le Conseil Municipal.
- **Remise de livres aux parents dans le cadre de la manifestation des « nouveau-nés »**
Achats de livres offerts aux parents ayant eu un enfant dans le courant de l'année précédant la manifestation pour un montant maximal fixé par le budget alloué annuellement à cette action par le Conseil Municipal.

Carte de 10 h pour fréquentation de la Halte-Garderie « Les Marmousets ».

Spectacle de Noël : Remise d'un livre aux enfants de la halte-garderie et d'un sachet de friandises aux enfants fréquentant la halte-garderie et participant au spectacle de fin d'année pour un montant maximal fixé par le budget alloué annuellement à cette action par le Conseil Municipal.

- **Accueil des nouveaux habitants**
2 cartes cadeaux d'une valeur de 20 € chacune.
- **Cérémonie de remise de récompenses aux sportifs**
Sportifs présents à la cérémonie carte cadeau de 15 €, dirigeants présents à la cérémonie carte cadeau de 30 € et sportif de l'année présent à la cérémonie carte cadeau de 50 € + bouquet de fleurs. Médailles pour tous les présents récompensés.
- **Cléon fait sa rentrée (septembre)**
Articles promotionnels offerts dans le cadre du budget alloué lors de la manifestation.
- **Cérémonie de « la Citoyenneté »**
2 cartes cadeaux d'une valeur de 20 € chacune.
- **Cérémonie de la remise de « Médaille du travail » et « des diplômés »**
1 carte cadeau d'une valeur de 25 €.
- **Cérémonies pour mariages, baptêmes républicains, et noces d'or**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

Mariages : carte cadeau d'une valeur de 30 €.

Concernant les coupes, les trophées et articles promotionnels remis à l'occasion de manifestations, une enveloppe consacrée à ces dépenses est ouverte annuellement dans le cadre budgétaire.

Afin de respecter la législation en vigueur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire ou les Adjointes délégués à juger de l'opportunité de remettre des prix dans la limite des crédits affectés à ce type d'achat et votés annuellement au budget de la ville et dans le respect des prescriptions indiquées ci-dessus ;
- D'autoriser l'attribution de médailles et trophées à des personnalités, aux associations, aux athlètes et associations sportives cléonnaises en récompense de leurs résultats ou lors d'organisation de réceptions particulières ;
- D'autoriser lors de manifestations communales, l'attribution de tee-shirts ou autres articles promotionnels ;
- D'autoriser les attributions spécifiques liées aux manifestations rappelées précédemment :

Par ailleurs dans le respect des dispositions du Décret 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement dans son annexe 1 consacrée à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques (rubrique 63 - Remise de prix, prestations diverses, gratifications, pécules), Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir offrir des cadeaux et gratifications au personnel communal, et dans le respect de la réglementation en vigueur, il est nécessaire de délibérer afin d'en autoriser leur octroi et propose à cet effet :

- D'autoriser les attributions spécifiques suivantes :
 1. Départ en retraite du personnel communal : carte cadeau d'une valeur de 80€.
 2. Médaillés de l'année : corbeilles de fruits.

Le Conseil Municipal, après délibération
et à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- D'autoriser le Maire ou les Adjointes délégués à juger de l'opportunité de remettre des prix dans la limite des crédits affectés à ce type d'achat et votés annuellement au budget de la ville.
- D'autoriser l'attribution de médailles et trophées à des personnalités, aux associations, aux athlètes et associations sportives cléonnaises en récompense de leurs résultats ou lors d'organisation de réceptions particulières.
- D'autoriser lors de manifestations communales, l'attribution de tee-shirts ou autres articles promotionnels.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

- D'autoriser les attributions spécifiques liées aux manifestations précitées.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Pour copie conforme,
Cléon, le 16 mai 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 17/05/2024

Transmis en Préfecture le : 17/05/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40

www.ville-cleon.fr

